

Formation Actualité sociale 2022

Présentation

La crise sanitaire et la crise économique ont transformé les relations de travail (absentéisme, télétravail, activité partielle...)

De même de nombreuses lois et décrets apportent des évolutions importantes pour les entreprises en matière de contrat de travail, de règlement intérieur, de document unique d'évaluation des risques, de procédure en matière de lanceur d'alerte, d'obligation en ce qui concerne l'index égalité hommes/femmes.

Enfin, la Cour de Cassation en 2022 a apporté des précisions ou même des revirements à des sujets fondamentaux du droit du travail en matière de contrat de travail, durée du travail, rémunération, rupture du contrat de travail, relations collectives, contrôle URSSAF...

Pour vous permettre de bénéficier d'un tour d'horizon complet de ces nouveautés et de cerner les enjeux pratiques qui en découlent, le cabinet TALLIANCE organise une matinale d'actualité sociale.

Publics visés

Dirigeants, - Managers - DRH - Responsables RH - Juristes d'entreprise – Experts comptable – Conseils- Avocats

Prérequis

Aucun au regard des fonctions exercées.

Objectifs et compétences visées de la formation

Faire le point sur l'ensemble des thèmes qui ont marqué l'actualité sociale de l'année 2022.

Mesurer la portée pratique des dernières réformes législatives et de la jurisprudence de la Cour de cassation.

Echanger sur l'impact de cette actualité dans vos entreprises

Durée

4h00

Modalités et délais d'accès :

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

Tarifs :

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

Contacts :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

Formation en visio =

Un lien zoom vous est adressé dès la signature de la convention de formation

Plan d'accès pour les formations en présentiel :



Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

Programme :

- 1. Contrat de travail : clauses, modification, CDD, égalité homme/femme...= apports de la jurisprudence et des textes**
- 2. Durée du travail et gestion des absences (heures supplémentaires, forfait jours, temps partiel, congés payés, congé maternité) = apports de la jurisprudence**
- 3. La rémunération = respect du salaire conventionnel, du smic, salaire variable, frais de transport, activité partielle, différence de traitement...apports de la jurisprudence et des textes**
- 4. Les problématiques de santé et sécurité au travail = loi santé, duer, inaptitude, harcèlement.... Apports de la jurisprudence et des textes**
- 5. Les différents modes de rupture (rupture conventionnelle, licenciement économique, licenciement pour motif personnels, procédure, preuve, abandon de poste) Apports de la jurisprudence et des textes**
- 6. Les problématiques de protection sociale (retraite progressive, maintien de salaire maladie/accident, contrôle URSSAF...) Apports de la jurisprudence et des textes**
- 7. Les relations collectives (CSE, élections, attributions, moyens...) Apports de la jurisprudence et des textes**

Modalités d'évaluation :

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quizz, des cas pratiques (rédaction d'une clause), ainsi qu'une étude de cas lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : ibelalem@talliance-avocats.fr

- Les stagiaires participant aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

Chiffres clés réalisés en 2021 :

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.